



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BEUNEL Philippe, représenté par DESIRE T  
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C  
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C  
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°42

**Rapporteur :** Dominique CHALLOT

**OBJET : RÉFECTION DE LA TOITURE TERRASSE DE LANGEVIN WALLON –  
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL.**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires. Plusieurs catégories d'opérations sont éligibles, notamment celles qui concerne la rénovation des bâtiments scolaires.

Conformément à cette ambition et à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments communaux, la ville de Naintré souhaite **refaire une partie de la toiture de l'école Langevin Wallon**. Préalablement défini dans un projet pluriannuel qui comporte 5 phases, une partie de la toiture de l'école Langevin Wallon va être refaite en 2021.

En effet, la toiture terrasse de l'école est composée d'un complexe d'étanchéité qui a été réalisé dans les années 1970 et celui-ci a atteint sa durée de vie moyenne, ce qui entraîne des fuites récurrentes dans l'établissement scolaire. Pour y remédier, des travaux sont indispensables et permettront d'augmenter également l'efficacité énergétique du bâtiment.

**Pour ce faire, les travaux envisagés en 2021 consisteront à :**

- Retirer la protection rapportée de type gravillons

- Recouvrir la surface d'isolant thermique
- Appliquer une étanchéité en multicouche bitumineux auto-protégé.

Le montant estimatif des travaux est de 45 000 € TTC (37 500 € HT), dont 900 € TTC de diagnostic amiante et 44 100 € de travaux.

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DSIL sollicitée, 30 % soit :	11.250,00 €
-Subvention DETR sollicitée, 30 % soit :	11,250,00 €
-Fonds propres, soit :	15,000,00 €
<b>Total</b>	<b>37.500,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'Etat.

---

**Considérant** la nécessité de rénover la toiture et d'améliorer les performances énergétiques de l'école Langevin Wallon,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,  
**Considérant** que L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Langevin Wallon d'un montant de 37 500 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à L'État dans le cadre de la DSIL;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :  
 Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 le

